



CC Roi Morvan Communauté (Siren : 245614417)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

| | |
|--------------------|-----------------------------|
| Nature juridique | Communauté de communes (CC) |
| Commune siège | Gourin |
| Arrondissement | Pontivy |
| Département | Morbihan |
| Interdépartemental | non |

Date de création

| | |
|------------------|------------|
| Date de création | 29/12/1998 |
| Date d'effet | 29/12/1998 |

Organe délibérant

| | |
|--------------------------------|-------------------|
| Mode de répartition des sièges | Accord local |
| Nom du président | Mme Renée COURTEL |

Coordonnées du siège

| | |
|--------------------------------|-------------------------------|
| Complément d'adresse du siège | |
| Numéro et libellé dans la voie | 13 Rue Jacques Rodallec |
| Distribution spéciale | BP 36 |
| Code postal - Ville | 56110 GOURIN |
| Téléphone | 02 97 23 36 90 |
| Fax | 02 97 23 42 46 |
| Courriel | secretariat@paysroimorvan.com |
| Site internet | |

Profil financier

| | |
|---|----------------------------------|
| Mode de financement | Fiscalité professionnelle unique |
| Bonification de la DGF | non |
| Dotation de solidarité communautaire (DSC) | non |
| Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) | non |
| Autre taxe | non |
| Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) | non |
| Autre redevance | non |

Population

| | |
|-----------------------------|--------|
| Population totale regroupée | 25 623 |
|-----------------------------|--------|

Densité moyenne 33,27

Périmètre

Nombre total de communes membres : 21

| Dept | Commune (N° SIREN) | Population |
|------|-------------------------------------|------------|
| 56 | Berné (215600149) | 1 693 |
| 56 | Gourin (215600669) | 3 987 |
| 56 | Guémené-sur-Scorff (215600735) | 1 120 |
| 56 | Guiscriff (215600818) | 2 114 |
| 56 | Kernascléden (215602640) | 413 |
| 56 | Langoëlan (215600990) | 400 |
| 56 | Langonnet (215601006) | 1 802 |
| 56 | Lanvénegen (215601055) | 1 163 |
| 56 | Le Croisty (215600487) | 744 |
| 56 | Le Faouët (215600578) | 2 864 |
| 56 | Le Saint (215602012) | 607 |
| 56 | Lignol (215601105) | 861 |
| 56 | Locmalo (215601139) | 918 |
| 56 | Meslan (215601311) | 1 487 |
| 56 | Persquen (215601568) | 357 |
| 56 | Ploërdut (215601634) | 1 264 |
| 56 | Plouray (215601709) | 1 060 |
| 56 | Priziac (215601824) | 1 188 |
| 56 | Roudouallec (215601998) | 726 |
| 56 | Saint-Caradec-Trégomeil (215602103) | 474 |
| 56 | Saint-Tugdual (215602384) | 381 |

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 36

| Compétences exercées par le groupement |
|--|
| Production, distribution d'énergie - Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE) <i>Développement, construction et exploitation d'unités ou centrales de production d'énergies renouvelables concernant les sites appartenant à la communauté de communes - Définition de zones spécifiques pour le développement des énergies renouvelables</i> |
| Environnement et cadre de vie - Eau (Traitement, Adduction, Distribution) - Assainissement non collectif <i>Création et gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour le contrôle des installations nouvelles, réhabilitées et existantes.</i> |
| - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>La collecte, la collecte sélective des déchets des ménages et assimilés Aménagement des installations de collecte Construction et gestion des déchetteries Prévention des déchets des ménages et assimilés</i> |

| |
|--|
| - GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique |
| - GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau |
| - GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer |
| - GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines |
| - Autres actions environnementales Sont reconnus d'intérêt communautaire : 2.1.1. Au titre des compétences énoncées à l'article L 211-7 du code de l'environnement (missions hors GEMAPI, item 12) et réalisées dans le cadre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), s'ils existent : l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique » : pour animer et coordonner à l'échelle des bassins versants dans le cadre du ou des structure(s) porteuse(s) auxquelles la communauté de communes adhère(nt). 2.1.2. Les actions de communication dans le domaine environnemental 2.1.3. Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2.1.4. Le développement, la construction et l'exploitation d'unités ou centrales de production d'énergies renouvelables sises sur des terrains ou bâtiments propriétés de Roi Morvan Communauté ou sises sur des terrains ou bâtiments privés 2.1.5. La définition de zones spécifiques pour le développement des énergies renouvelables |
| - Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, en application de l'article L. 2224-37 du CGCT |
| - Elaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement |
| - Contribution à la transition énergétique Développement, construction et exploitation d'unités ou centrales de production d'énergies renouvelables concernant les sites appartenant à la communauté de communes - Définition de zones spécifiques pour le développement des énergies renouvelables |
| Sanitaires et social |
| - Action sociale Les actions et équipements d'insertion par l'activité économique oeuvrant en faveur de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi 2.4.2. Mise en place d'actions partenariales pour structurer une politique en faveur des aînés et personnes en situation de handicap 2.4.3 Actions favorisant l'accès aux droits et aux services 2.4.4 Soutien, y compris financier, à des établissements de santé de rayonnement territorial 2.7.1. La mise en place de dispositifs partenariaux avec la CAF et la MSA structurant la politique communautaire à destination des enfants des jeunes et des familles 2.7.2. La coordination et la mise en place de partenariats et d'actions d'animations pédagogiques, culturelles, sportives et de loisirs d'intérêt communautaire : ? favorisant la réussite personnelle et professionnelle des élèves du territoire ? à destination des enfants et des jeunes de la communauté de communes 2.7.3. La création, la gestion et l'animation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) d'intérêt communautaire organisés : ? sur les périodes d'ouverture des maisons des jeunes ? sur les périodes du mercredi ? sur les périodes des vacances scolaires 2.7.4. La création, la gestion et l'animation du Relais Petite Enfance (RPE) et du LAEP 2.7.5. La gestion et le fonctionnement des micro-crèches 2 7 6 La mise en place et la coordination d'un espace de vie sociale tripolaire |
| - Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance Sont reconnus d'intérêt communautaire : 2.7.1. La mise en place de dispositifs partenariaux avec la CAF et la MSA structurant la politique communautaire à destination des enfants des jeunes et des familles 2.7.2. La coordination et la mise en place de partenariats et d'actions d'animations pédagogiques, culturelles, sportives et de loisirs d'intérêt communautaire : ? favorisant la réussite personnelle et professionnelle des élèves du territoire ? à destination des enfants et des jeunes de la communauté de communes 2.7.3. La création, la gestion et l'animation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) d'intérêt communautaire organisés : ? sur les périodes d'ouverture des maisons des jeunes ? sur les périodes du mercredi ? sur les périodes des vacances scolaires 2.7.4. La création, la gestion et l'animation du Relais Petite Enfance (RPE) et du LAEP 2.7.5. La gestion et le fonctionnement des micro-crèches 2 7 6 La mise en place et la coordination d'un espace de vie sociale tripolaire |
| Développement et aménagement économique |

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire définies localement dans les communes et soutien aux activités commerciales des collectivités territoriales

1.2.2. Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale et touristique

1.2.3. Appui à l'immobilier d'entreprises à travers des opérations favorisant le parcours résidentiel de l'entreprise (ateliers-relais, pépinières, pouponnières, hôtels d'entreprises?) ou tous autres dispositifs d'aides

1.2.4. Organisation d'un service public destiné à accompagner les professionnels et porteurs de projets

1.2.5. Mise en place de dispositifs d'aides aux entreprises, aux filières stratégiques dans le cadre du SRDEII

1.2.6. Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

? Sont reconnus d'intérêt communautaire : ? Le conseil auprès des professionnels et porteurs de projet du secteur (création, transmission/reprise, implantation, développement, ...), avec l'appui de partenaires ? L'information sur les dispositifs d'aides et les thèmes à enjeux ? La mise en place du dispositif «Pass commerce et artisanat» en partenariat avec la Région ? La promotion du tissu commercial, des locaux commerciaux disponibles et activités à reprendre (annuaire numérique, bourse des locaux et des transmissions)

1.2.7. Animation et promotion du tissu économique

1.2.8. Promotion du tourisme dont la création d'un office de tourisme

1.2.9. Soutien financier à l'Office de Tourisme du Pays du Roi Morvan qui assure par délégation de Roi Morvan Communau le service public d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique locale

La Politique touristique Sont reconnus d'intérêt communautaire

2.8.1. L'étude et le portage de projets touristiques structurants dépassant le cadre communal

2.8.2. L'étude et la mise en place d'un schéma de signalisation touristique du Pays du Roi Morvan

2.8.3. L'aménagement et la valorisation des sentiers de randonnées inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées) et la participation à la mise en œuvre du GR de Pays

2.8.4. La gestion et le développement d'une base nautique

2.8.5. Le soutien à la médiation du patrimoine

2.8.6. Le conseil et l'accompagnement des porteurs de projets touristiques

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Gestion du centre aquatique Kan An Dour au Faouët

- Activités culturelles ou socioculturelles

La Politique culturelle Sont reconnus d'intérêt communautaire :

2.9.1. Les actions en faveur des activités culturelles liées au développement du spectacle vivant et des arts visuels, à l'organisation de manifestations promotionnelles d'activités culturelles et/ou de manifestations promotionnelles hors champ culturel, répondant aux 3 critères suivants : ?

? intégration dans un projet structurant, innovant ayant un rayonnement sur le territoire ? partenariat financier multiple ? répercussions économiques sur plusieurs communes de la communauté de communes

2.9.2. Le soutien financier à l'Ecole de Musique du Pays du Roi Morvan

2.9.3 Coordination de la Mise en réseau des médiathèques communales sur le territoire

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

PLU : élaboration, suivi, approbation, suivi, modification et révision du PLU intercommunal portant sur l'ensemble du territoire de la CC

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Constitution de réserves foncières

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

Autorité organisatrice de la mobilité (AOM)

- Etudes et programmation

- suivi et actualisation de la charte intercommunale de développement du nord ouest du Morbihan - toutes études et actions favorisant la mise en œuvre et le développement des mobilités durables en lien et en complémentarité avec les partenaires institutionnels

| |
|---|
| Voirie |
| - Création, aménagement, entretien de la voirie <i>Sont reconnues d'intérêt communautaire les voies communales hors agglomération sur lesquelles le trafic quotidien est supérieur à 1500 véhicules</i> |
| Développement touristique |
| - Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme <i>Promotion du tourisme dont la création d'un office de tourisme Soutien financier à l'office de tourisme du Pays du Roi Morvan qui assure par délégation de la CC le service public d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique locale Politique touristique d'intérêt communautaire : Etude et portage de projets touristiques structurants dépassant le cadre communal Etude et mise en place d'un schéma de signalisation touristique du Pays du Roi Morvan Aménagement et valorisation des sentiers de randonnées inscrits au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées hors vallée du Scorff Gestion et développement d'une base nautique itinérante Soutien à la restauration du « petit patrimoine » communal Conseils et accompagnements des porteurs de projets touristiques</i> |
| Logement et habitat |
| - Programme local de l'habitat <i>+ PIG</i> |
| - Politique du logement non social |
| - Politique du logement social <i>2.2.2. Le soutien à la réalisation de domiciles collectifs pour personnes âgées désorientées dès lors que le projet est d'initiative communale 2.2.3 La politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées. ? Sont reconnues d'intérêt communautaire : ? La réalisation de tous types d'études permettant l'analyse des besoins et la formulation de réponses adaptées en matière de logements sociaux collectifs sur le territoire intercommunal ? La coordination du foyer de jeunes travailleurs multisites intercommunal</i> |
| - Action en faveur du logement des personnes défavorisées <i>Soutien à la réalisation de domiciles collectifs pour personnes âgées désorientées dès lors que le projet est d'initiative communale</i> |
| - Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) |
| Autres |
| - Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...) <i>- Réseaux publics et services locaux de communications électroniques.</i> |
| - NTIC (Internet, câble...) <i>Les nouvelles technologies Sont reconnus d'intérêt communautaire : 2.12.1 La contribution au développement de l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de l'administration électronique sur le territoire 2.12.2. Les réseaux</i> |
| - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage |
| - Création et gestion des maisons de services au public <i>Participation à une convention France Services et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations</i> |
| - Autres <i>L'Agriculture Sont reconnus d'intérêt communautaire : 2.10.1. L'appui à l'installation des jeunes agriculteurs dont le siège d'exploitation se trouve sur le territoire communautaire 2.10.2. La conception et la mise en œuvre d'actions agricoles et rurales ayant un rayonnement sur plusieurs communes du territoire communautaire 2.10.3. Les conseils et l'accompagnement des acteurs du monde agricole</i> |

| Dept | Groupement (N° SIREN) | Nature jur. | Population |
|------|--|-------------|------------|
| 56 | SI pour le transfert et le traitement des ordures ménagères du Morbihan intérieur (SITTOM, MI) (255601908) | SM fermé | 202 027 |
| 56 | Syndicat départemental d'énergies du Morbihan (SDEM) (255601106) | SM fermé | 790 096 |
| 35 | MEGALIS BRETAGNE (253514491) | SM ouvert | 3 496 049 |
| 56 | SM Blavet Scorff Ellé Isole Laita (200094787) | SM ouvert | 406 627 |
| 22 | PETR du Pays du Centre Ouest Bretagne (200073971) | SM ouvert | 83 846 |
| 56 | Eau du Morbihan (255601072) | SM fermé | 625 729 |

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)